

## PROGRAMME DE FORMATION

### Le rapport successoral

La formation que nous vous proposons vise à donner un véritable «mode d'emploi» pour mener à bien cette mission de conseil auprès de vos clients. L'objectif est de connaître et maîtriser les conversations utiles à tenir à vos clients, sur tous les aspects patrimoniaux : civil, fiscal et social...

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	190 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissances de base de la fiscalité successorale</li><li>• Connaissances de base des successions et donations</li><li>• Avoir une pratique du conseil patrimonial.</li></ul>
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaitre les règles du rapport successoral afin d'anticiper le règlement et le partage de la succession</li><li>• Connaitre le régime juridique du partage en présence de donations antérieures, les écueils et pièges à éviter</li></ul>

## Le rappel fiscal

- Les modalités du rappel fiscal
- Cas pratique

## Le rapport civil

- Le domaine d'application
- Les modalités du rapport
- Les cas particuliers
- Cas pratiques

Contenu pédagogique:

## Les aménagements conventionnels

- La clause de rapport forfaitaire
- La clause d'imputation sur la réserve globale
- Cas pratique

## Les situations particulières

- Le rapport des dettes
- La renonciation à succession
- La communauté universelle

## CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 2 heures

## Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN 202401188

## Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

